

Communication de
Marie-Rose PARADIS
Ex-étudiante adulte
au cégep de Maisonneuve

Être étudiant adulte à plein temps au cégep, c'est assumer un décalage entre les études secondaires et le niveau collégial, ainsi qu'entre la vie quotidienne et l'inconnu.

Quels que soient les antécédents, la formation acquise au collège sert de tremplin à des études ultérieures. Elle permet l'accès au palier universitaire et ouvre des horizons pour des cours de perfectionnement, même si la plupart des programmes sont conçus pour l'adaptation au marché du travail, et aussi pour le recyclage.

Les matières au programme, à la longue, donnent le goût du nouveau et éveillent la curiosité. À force de faire des examens et des travaux, l'adulte devient habile à résoudre un problème, et il acquiert ainsi plus d'assurance. Il se découvre de nouvelles capacités et gagne progressivement des habitudes de travail intellectuel. En effet, la majorité du temps, l'adulte qui revient sur les bancs de l'école est un travailleur manuel.

Pour l'étudiant adulte, partir pour le cégep, c'est éprouver la même chose qu'autrefois, lorsque tout enfant, il a quitté la maison pour se rendre à l'école pour la rentrée, en première année. Il est frappé par cette masse bariolée de jeunes, et reste étonné par la liberté de moeurs qui y est déployée aussi ouvertement. Un tel laisser-aller ne peut l'inciter à favoriser des contacts profonds avec les jeunes.

Par conséquent, les liens qu'il peut s'y créer sont très impersonnels; lorsque les cours sont terminés, l'adulte est heureux de quitter le collège pour regagner l'atmosphère à laquelle il est habitué.

L'important pour lui, c'est d'avancer dans ses matières et de faire face aux échéances des travaux. Malgré ses charges familiales et autres, il se doit de respecter la date de remise des contrôles et des travaux; car il est traité sur le même pied que les étudiants réguliers. En général, il ne bénéficie d'aucun traitement de faveur de la part des professeurs. Cependant, étant donné sa condition particulière d'étudiant adulte ayant déjà une charge sociale et familiale, il peut, dans certaines circonstances, obtenir des délais supplémentaires. Mais l'obtention de tels délais éveille la suspicion et attire l'antipathie de la part des adolescents. Ceux-ci ne tolèrent pas que l'adulte traîne ses problèmes personnels ou familiaux au collège: «Tu t'inscris, fais comme les autres.»

Les différents services offerts par le cégep sont tous accessibles aux adultes; mais peu en profitent. Lorsque l'adulte entre au cégep, il est tellement accaparé par cette masse de matière scolaire qu'il ne pense pas à s'informer ou à se diriger vers les services pédagogiques. Avec le temps, il vient à découvrir peu à peu ces services pédagogiques dont il admet la nécessité et la très grande utilité.

Un des services que l'adulte se doit d'amadouer est la bibliothèque. À première vue, la bibliothèque lui semble écrasante et intimidante. Même si, au début, elle donne la frousse, la bibliothèque n'en demeure pas moins la seule place où l'on puisse se retrouver. Avec ses règlements sévères, elle est une excellente solution si étudier chez soi s'avère difficile. Une fois qu'il y est initié, l'étudiant adulte l'apprécie au plus haut point. Aussitôt qu'il est familiarisé aux différentes possibilités de la

bibliothèque, celle-ci devient un endroit très fréquenté par l'étudiant adulte. C'est l'endroit privilégié où il peut se réfugier pour étudier en paix et se retrouver un peu.

Malgré l'accès à tous ces services, le cégep n'en demeure pas moins un milieu de jeunes qui vivent leur jeunesse. Il est normal que les services socio-culturels et sportifs soient orientés pour accommoder ces jeunes énergies.

Le dépaysement d'un jeune étudiant régulier sera vite réajusté, tandis qu'un adulte régulier ne s'y adaptera jamais à 100 p. cent. Dans ce milieu de jeunes, il faut toujours être sur ses gardes car les adolescents sont très sensibles et susceptibles; on oublie trop facilement qu'ils manquent de confiance en eux. Ils ont constamment le besoin de se sentir rassurés; c'est pourquoi les étudiants réguliers sont continuellement en compétition: leur vie est axée sur les notes. Il semble très difficile pour l'adolescent de se départir de cet esprit de compétition. Il a tendance à vouloir se valoriser face à l'adulte devant lequel il se sent en position d'infériorité à cause de l'expérience de vie de celui-ci. Ceci démontre bien que l'écart d'âge n'est pas ressenti seulement par l'adulte; il l'est aussi fortement par l'adolescent.

L'étudiant adulte reconnaît aussi l'importance des notes et il en tient compte. Cependant, il est plus sensible à l'information transmise, parce que souvent elle trouve résonance dans son expérience de vie alors qu'au contraire cette même information laisse les jeunes complètement indifférents. Ceci peut fournir l'occasion d'un dialogue privilégié avec le professeur. C'est alors qu'il faut user de prudence parce que trop de familiarité avec un adulte professeur est mal perçue de l'étudiant adolescent. Celui-ci est à l'affût du moindre favoritisme.

Le cégep devrait poursuivre ses efforts en vue d'intégrer l'étudiant adulte à l'enseignement régulier. Mais cette transition ne se fera pas sans une adaptation majeure: les cours obligatoires de formation générale sont à peu près inutiles pour des adultes qui ont déjà acquis une culture personnelle par leur expérience de vie. Du côté des cours de spécialité et de concentration, il n'y a pas de changements importants à suggérer. Les travaux et les exigences sont les mêmes pour tous et les échanges entre étudiants se font normalement sur une base de coopération mutuelle.

Cependant, il n'en est pas de même pour les cours de sciences humaines. Les préoccupations et les motivations de l'étudiant adulte en ce qui concerne les sciences humaines se distancient énormément de celles des adolescents. Les comportements de l'adolescent qui vient consommer des cours sont radicalement différents de ceux de l'étudiant adulte qui, lui, poursuit une démarche beaucoup plus réfléchie et voulue. Parfois, cela peut occasionner des situations embarrassantes et pour le professeur et pour l'étudiant adulte. Souvent, le professeur est incapable de répondre ou même de développer les questions qui lui sont adressées par l'étudiant adulte.

Le cégep, c'est un peu comme sur le marché du travail. On y retrouve des employés (les étudiants) et aussi des employeurs (les professeurs) et, en plus, des horaires stricts à suivre fidèlement. L'étudiant adulte n'éprouve pas de difficulté particulière à s'adapter à cet aspect. Dans la majorité des cas, il a déjà travaillé. En conséquence, il possède assez de maturité et d'autonomie pour s'y insérer adéquatement. Les vrais problèmes ne sont pas de ce côté.

En ce qui concerne l'intégration, elle ne se fait pas sans difficulté pour l'étudiant adulte et provoque chez lui une dis-

persion énorme d'énergie. L'écart d'âge des différents intervenants et leurs rôles divers dans la vie suscitent des distances et des comportements souvent difficiles à supporter de part et d'autre. Il est très laborieux d'essayer de s'intégrer à cette masse de jeunes à la fois survoltée et déprimée. Malgré toutes ces difficultés, cette jeune population possède un dynamisme qui nous plonge dans l'action et nous est souvent d'un support inestimable.

Dans le milieu du cégep, l'adulte doit se comporter comme tous les autres étudiants; mais, aussitôt les obligations scolaires terminées, il s'empresse de quitter le collège. Absolument rien en l'incite à participer à des activités para-collégiales. Malgré toutes les tracasseries que cette situation peut entraîner, la fréquentation du cégep ne crée pas une expérience angoissante; au contraire, l'étudiant adulte y retrouve une certaine chaleur et, pourquoi ne pas le dire, beaucoup de valorisation.

Un obstacle majeure qu'a à affronter l'adulte, c'est le travail intellectuel. Très souvent, l'étudiant adulte arrive au cégep plus ou moins bien préparé et accuse beaucoup de lacunes (français, maths, etc.) Mais grâce à sa maturité et sa profonde motivation, il parvient à se tirer d'affaire et acquiert rapidement une méthodologie de travail (en particulier la planification de son travail et de son temps)!

Toutes ces difficultés soulevées en rapport avec l'adaptation et l'intégration de l'étudiant adulte en milieu collégial ne doivent pas conduire à la séparation des adultes et des jeunes. Au contraire, le contact quotidien adulte/adolescent est une source de richesses, autant pour l'un que pour l'autre. Mais il faudrait trouver un moyen de regrouper les étudiants adultes pour leur permettre de communiquer plus aisément entre personnes vivant la même expérience. Les cours communs de sciences humaines (philo, socio, etc.) seraient l'occasion rêvée pour un tel échange.

Quelle que soit la catégorie d'individus, il faut premièrement et avant tout que la personne soit bien décidée. Lorsque l'adulte fait sa démarche, il doit envisager la poursuite complète du cours demandé. Il ne doit surtout pas conserver en arrière-pensée ni l'idée d'essayer seulement, ni l'idée d'un échec possible. Cette détermination et ce désir de réussite ne passent pas inaperçus aux yeux de l'adolescent.

Le cégep doit être ouvert à tous ceux qui veulent se perfectionner. Que ce soit un chef d'entreprise, une personne retraitée ou toute autre personne désirant se recycler, il ne faut pas créer de catégorie spéciale d'étudiants adultes. Il faut absolument conserver le caractère démocratique du collège. La vie se charge de nous placer dans des catégories sociales et salariales assez définies. Le collège est un lieu où il est possible de se sentir intelligent et de se valoriser énormément. Au cégep on ne doit pas vivre la discrimination.

C. Les services personnels aux étudiants

PROBLÉMATIQUE

Lorsqu'on parle de services personnels offerts aux étudiants, on distingue les services sur le plan scolaire et pédagogique des services concernant les aspects socio-culturels de leur vie cégépienne. Or, les collèges, pour plusieurs raisons, ont tendance à diminuer les budgets et les ressources accordés aux seconds. Parfois même ils remettent à d'autres (ex. les C.L.S.C.) le soin d'assurer des services psychologiques et de santé pour les étudiants. Il y aurait lieu de faire un débat de fond et de se demander si de telles politiques n'entrent pas en contradiction avec la volonté des cégeps d'avoir sur un campus «un milieu de vie».

Est-ce que les services personnels aux étudiants s'ajustent à leur évolution? Jusqu'à quel point sont-ils balisés par des contraintes financières? Le rôle de dispenser des services aux étudiants appartient-il en propre à une catégorie de personnel? Les services personnels aux étudiants: rôle de suppléance ou mission du cégep?

Communication de

Rénald CÔTÉ

Directeur des Services aux étudiants

Cégep de Trois-Rivières

Les services personnels aux étudiants dont il est ici question sont les services personnels non directement reliés à la pédagogie. Ceux dont on interroge, de façon cyclique, la pertinence.

Ceux que l'on défend quand il y a de l'argent et qu'on coupe quand il y en a moins. On parle, entre autres, des services d'animation, de santé et de psychologie.

MISSION DU COLLÈGE OU RÔLE DE SUPPLÉANCE?

Je ne ferai sans doute pas la une des journaux si j'affirme que la réponse dépend de la mission que l'on accorde aux collèges.

— Si la mission du collège reconnaît que sa première préoccupation est l'étudiant et qu'il oeuvre au niveau de la formation fondamentale.

— Si la mission du collège est de permettre à l'étudiant de recevoir un enseignement de qualité et des services permettant son développement intégral.

Si telle est la mission des collèges, les services personnels aux étudiants n'ont pas à être offerts «en attendant» qu'un quelconque organisme externe les prenne en charge.

Les collèges ont le devoir d'assurer certains services personnels aux étudiants; ils n'ont pas à les offrir tous ni à les offrir sans au préalable avoir confronté les objectifs de ces services aux objectifs généraux du collège.

Or, l'objectif premier du collège est la formation, l'objectif premier des services aux étudiants ne peut donc être que la formation, l'apprentissage et l'aide à l'apprentissage.

Un service santé orienté d'après la mission d'un centre hospitalier diffère de celui qui s'inscrit dans la mission d'un collège.

On est en droit de s'attendre à ce qu'un service santé de collège axe ses interventions sur le préventif plutôt que sur le curatif; on est en droit de s'attendre à ce que son plan d'action s'inscrive dans le plan général du collège et qu'il tienne compte de la réalité environnementale du collège en matière de santé: centres hospitaliers, D.S.C., C.L.S.C., etc.

Un rôle qui n'est pas supplétif mais qui s'inscrit dans une approche globale, d'abord celle du collège, ensuite celles des organismes satellites.

L'information sur les M.T.S. peut, par hypothèse, être la priorité d'un service santé de collège et être en même temps la priorité du D.S.C. local... le rôle du collège devient alors complémentaire tout en s'inscrivant dans sa propre mission qui est aussi de développer les personnes «au travers les disciplines et les savoirs». (Lorrain Barrette, 87.11.15)

Les collèges ne peuvent pas offrir tous les services de psychologie à leur population étudiante; ils ne peuvent remplacer les C.L.S.C. et les différentes cliniques.

Le rôle d'aide psychologique que donne le collège s'inscrit lui aussi dans la mission générale.

Personnellement, je ne vois pas l'utilité d'un service de psychologie qui ne travaillerait pas en collaboration et en concertation avec les autres intervenants du collège, qu'ils soient conseillers en orientation, aides pédagogiques ou enseignants.

Les services personnels à l'étudiant n'ont aucun avenir dans les collèges s'ils ne sont pas offerts dans le contexte général de la formation et de l'aide à l'apprentissage.

Les services personnels aux étudiants, tels qu'on les connaît de façon générale dans les collèges: socio-culturel, pastorale, sports, santé, placement, psychologie, aide financière, ne sont pas dès leur naissance marqués du sceau de la suppléance ou de la mission.

Ce sont les objectifs desdits services et leur coordination avec les autres services d'aide, d'animation ou d'enseignement qui nous permettent de dire que dans tel cas le collège a dépassé son mandat et que dans tel autre il s'est acquitté de son vrai rôle.

Étant donné l'autonomie de chacun des collèges, il est évident que si la mission s'apparente d'un collège à l'autre, elle peut aussi avoir une saveur «locale».

Si par exemple, le collège X, par le biais de son service socio-culturel, assure toute la diffusion culturelle dans son milieu, il peut s'agir là d'une mission originale qui se légitime par le fait que le collège ait décidé que l'intégration au milieu était prioritaire.

Si au cours des dernières années, particulièrement quand les vaches étaient encore plus maigres qu'aujourd'hui, le concept du **céjep, boîte à cours** a été fort utilisé pour expliquer les priorités budgétaires des collèges, il ne faut pas oublier que l'allure souvent très «lonesome cowboy» de plusieurs services n'a pas aidé à les situer dans le portrait de famille des collèges, assis entre les services pédagogiques et les services financiers.

Si on accepte que les services à l'étudiant ne soient pas là en attendant que d'autres les prennent en main (les autres... sont la ville, l'église, les C.L.S.C. etc.), il est logique de croire qu'en les insérant dans la mission, on accepte aussi de leur donner des objectifs qui puissent être compris des autres et mesurés.

On acceptera aussi de leur consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de cette partie de la mission du collège qu'on leur confie.

Les gens qui oeuvrent au sein des services aux étudiants ont l'habitude des enquêtes, des mémoires et des rapports sur leur nécessité, leur utilité et la place qu'ils peuvent occuper dans les collèges.

Pourtant, tout le collège, tous les services devraient s'interroger sur leur façon de répondre à la mission du collège; est-ce que par exemple tous les services d'équipement de tous les collèges ont l'étudiant en tête de leur préoccupation ou s'il n'arrive pas que ce soit plutôt la propreté des planchers?

J'ai souvent l'impression que c'est à tous les services qu'il faudrait parfois rappeler que les étudiants existent.

Rappeler qu'une fois la mission définie, il faut encore trouver la bonne manière d'atteindre les objectifs. Une manière qui tienne compte des attentes et des goûts des étudiants.

Ces mauvaises paroles ne diminuent en rien la pertinence de la question posée. Je souhaite tout simplement illustrer le fait que la vulnérabilité des services personnels à l'étudiant est historiquement liée à l'évolution budgétaire des collèges.

Il est de bonne guerre d'interroger la pertinence de certains services offerts à l'étudiant; je trouve simplement inquiétant le fait qu'on pose des questions quand le Conseil du trésor nous en pose.

Pourtant, si un service offert à l'étudiant ne cadre pas du tout avec la mission du collège, on devrait soit le réorienter, soit le faire disparaître. Même si le service en question est gratuit.

Il pourrait arriver que les Forces armées canadiennes décident de créer un service d'enrôlement militaire au collège. Aurions-nous le choix de refuser une pareille invitation si elle nous était présentée?

Exemple stupide, direz-vous. Peut-être, mais il fut un temps où la rigueur des objectifs avait tendance à être volatile, je me méfie.

Je me méfie des objectifs tels que «**nous allons tout mettre en oeuvre afin que s'épanouissent nos étudiants**» ou des missions générales qui affirment viser le mieux-être des personnes.

Le recherche du bonheur fait partie de la mission des collèges, c'est évident! Mais il est préférable de le lire entre les lignes, ne serait-ce que pour éviter d'avoir à définir le bonheur.

Les services personnels à l'étudiant s'inscrivent tout à fait dans la mission des collèges. Si on ne demande pas aux enseignants de livrer à leurs étudiants des connaissances de niveau universitaire, il appartient au collège de déterminer le rôle précis qu'il entend faire jouer à ces services.

Tout en ayant leur spécificité propre, les services personnels à l'étudiant sont subtilement mais définitivement liés au cordon ombilical des objectifs généraux de formation du collège.

La suppléance ne peut être qu'accidentelle, le dynamisme ne peut être puisé que dans la mission du collège.

Communication de

Denys LAROSE

Directeur du Service des affaires étudiantes

Cégep de Sainte-Foy

LES SERVICES PERSONNELS AUX ÉTUDIANTS: RÔLE DE SUPPLÉANCE OU MISION DES CÉGEPS?¹

L'étudiant

L'étudiant de niveau collégial effectue l'importante transition entre les études secondaires et le marché du travail ou les études supérieures. Il doit s'adapter à un cadre physique déterminé, composer avec un environnement pédagogique circonscrit par les programmes, les horaires, les exigences de rendement et les contraintes administratives, transiger avec les professeurs, ses confrères, les personnels de l'établissement. L'intégration de l'étudiant appelle souvent une assistance au niveau de l'insertion et du cheminement dans le système et nécessite le développement d'activités et de lieux d'appartenance.

La poursuite des études entraîne généralement une dépendance économique plus ou moins grande envers les parents, le conjoint ou la société. Pour beaucoup d'étudiants, elle implique également l'éloignement du milieu familial et l'obligation de prendre en charge l'organisation de ses conditions de vie quotidiennes. Dans ce contexte, les collèges ont une responsabilité à assumer au chapitre des besoins essentiels, les conditions de subsistance influençant grandement la poursuite même des études.

Le statut de personne en formation comporte, en outre, un ensemble de défis et de tâches. Qu'il poursuive «normalement» ses études ou qu'il s'incrive dans un processus de retour à celles-ci, l'étudiant doit évaluer ses capacités, définir ses valeurs et ses goûts, s'orienter vers une profession convenant à ses aspirations, acquérir les compétences pratiques et théoriques lui permettant de s'insérer ou de se réinsérer sur le marché du travail. Le jeune adulte vit une période importante quant à l'affirmation de sa personnalité et de son autonomie. La personne adulte qui retourne aux études, de jour ou de soir, doit souvent concilier son nouveau mode de vie et ses engagements antérieurs: famille, travail, obligations financières.

Pour franchir avec succès cette étape importante de son existence, l'étudiant a besoin de formation, d'écoute et de conseil... Ce support s'avère d'autant plus utile que le climat socio-économique (perspectives limitées du marché du travail, éclatement des valeurs, ruptures familiales...) engendre souvent l'incertitude, l'isolement, la difficulté à se situer sur le plan existentiel, tous facteurs qui interfèrent avec la disponibilité de l'étudiant, sa motivation et sa capacité de s'investir efficacement dans ses études.

Ces besoins, déjà nombreux, sont amplifiés par le fait que la population collégiale connaît une augmentation constante. La population se diversifie également. De plus en plus le collège accueille des individus dont l'âge, les antécédents, le statut socio-économique et les conditions de vie diffèrent. L'ouverture plus grande aux clientèles spéciales, tout comme l'arrivée au cégep de membres de communautés culturelles,

rendent visible cette diversification. Mais le phénomène qui, par son ampleur, marque déjà et de plus en plus le développement des cégeps au cours des prochaines années sera celui du retour aux études, à temps plein ou à temps partiel. De cette nouvelle clientèle on peut déjà observer certaines caractéristiques: contraintes horaires plus exigeantes, programmation sur mesure, besoins particuliers au chapitre de l'information et des autres services de support. L'impact de la proportion croissante de ce type de clientèle affectera l'ensemble des conditions de fonctionnement des cégeps.

Il faut réviser nos perceptions de l'étudiant de cégep. De fait, le prototype du collégien, le jeune adulte de 17-19 ans dont les études constituent l'activité principale, ne correspond plus tout à fait à la réalité. Bon nombre d'étudiants travaillent à temps partiel. Ils sont de plus confrontés à une gamme variée de situations personnelles et familiales.

Cet état de fait génère des problèmes multiples et complexes dont la résolution conditionne la poursuite des études, le cheminement harmonieux de l'étudiant et l'atteinte de ses objectifs de formation.

Les responsabilités du cégep vis-à-vis l'étudiant

Les multiples aspects de la condition étudiante, décrits ci-dessus entraînent pour les collèges un ensemble de responsabilités généralement assumées par les services aux étudiants (S.A.E.) dans des proportions variables, selon le contexte local.

Les services d'affaires étudiantes, à travers la multiplicité de leurs programmes et activités, interviennent donc sur les conditions dans lesquelles l'étudiant et l'étudiante poursuivent leur démarche de formation, centrée sur la relation maître-élève.

Le développement de l'étudiant passe nécessairement par cette relation privilégiée qui doit être appuyée par un certain nombre d'interventions de soutien ou d'activités complémentaires visant à la préparer, l'encadrer et la prolonger. Ces interventions ou activités s'avèrent souvent indispensables à la pleine réalisation de la mission d'un collège et à la satisfaction des besoins de formation des étudiants.

Si un collège ne peut prétendre répondre à l'ensemble des besoins des étudiants, il ne saurait certes se désintéresser de ceux qui sont inhérents à la condition de vie étudiante dont les multiples facettes renvoient à des champs d'intervention qui concernent: **l'intégration et le cheminement scolaire de l'étudiant, son développement personnel et social, les conditions physiques et matérielles de l'exercice individuel et collectif du «métier d'étudiant», les conditions psychologiques et sociales reliées à la poursuite même des études en milieu collégial.** Cela dit, l'univers économique, social et culturel de l'étudiant ne se réduit pas aux limites physiques et institutionnelles d'un collège et, partant, l'étudiant demeure citoyen à part entière de la collectivité dont il est issu et avec laquelle il continue d'entretenir des rapports de divers ordres. Il en va de même d'un collège qui s'enracine également dans un milieu dispensateur d'un grand nombre de services.

La contribution des services d'affaires étudiantes à la mission éducative du cégep, pour indirecte qu'elle puisse être, n'en

¹ Ce texte est un extrait du document *Pour le développement des Services d'affaires étudiantes dans les collèges*, Fédération des cégeps, avril 1986.